

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 30 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas :
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAPITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

3 Janvier 1876.

Chronique générale.

LE DERNIER JOUR DE LA CHAMBRE.

Elle n'est plus ! Vendredi, jour de la Saint-Sylvestre, à six heures un quart, je fus des rares témoins de son dernier rôle.

Cette séance, la dernière, avait attiré peu de députés et peu de curieux. Les tribunes du public étaient aussi dégarnies que les bancs des représentants. A la vapeur, en train express, on volait, on volait des chemins de fer. On voyait monter, remuer les lèvres et les bras, puis descendre de la tribune les auteurs d'amendements, et dès que le président ouvrait la bouche, sans même que l'on entendit ce qu'il disait, on levait la main pour voter. Ainsi les Compagnies de l'Est et de l'Ouest ont-elles obtenu de nombreuses concessions, et ainsi a-t-on déclaré d'utilité publique diverses lignes nouvelles.

Dependant il se préparait quelque chose. M. le duc d'Audiffret-Pasquier avait quitté le fauteuil de la présidence et s'y était fait suppléer par M. Ricard. Quand le moment fatal approcha, on le vit reparaitre, vêtu de noir, cravaté de blanc, s'avançant près du bureau du pas dont on entre à la chambre du malade, et, à considérer cette petite tête, ce crâne dénudé encadré dans de petits favoris, cette lèvre rasée et ce personnage qui se glissait au fauteuil, il paraissait ainsi convenir exactement à son rôle et bien fait pour prononcer le : « Messieurs, quand il vous plaira. »

Le dernier projet était voté. M. Pasquier se leva, les conversations particulières s'arrêtèrent, on écouta dans un profond silence l'allocution suivante :

« Messieurs,
Après une législature de cinq années, vous

êtes arrivés au terme que vous avez fixé à vos travaux. Vous allez rendre au pays le mandat qu'il vous avait confié dans des circonstances qui en grandissaient le péril et l'honneur.

« A peine réunis, aux douleurs de l'invasion venait se joindre l'odieuse spectacle d'une insurrection sans exemple. Avec notre héroïque armée, vous avez vaincu la Commune. Vous avez fait la paix, payé notre rançon. Dans une guerre follement entreprise, la victoire nous avait trahis ; mais au lendemain de nos désastres, l'étranger pouvait apprécier ce qu'il restait encore de ressources et de crédit à ce pays honnête et laborieux. (Sensation marquée. — Très-bien ! très-bien !)

« A ce moment, vous avez abordé la seconde partie de votre tâche, réorganisé votre administration intérieure, décidé vos institutions politiques.

« Chacun de vous avait apporté dans cette enceinte ses convictions, ses souvenirs, ses espérances. Elles ont toutes été dominées par une seule et unique pensée, l'amour du pays ! (C'est vrai ! — Très-bien ! très-bien !) De là est sortie la constitution du 25 février, œuvre incomplète peut-être, mais en dehors de laquelle vous deviez craindre que le pays ne se trouvât de nouveau exposé au despotisme et à l'anarchie. (Vive approbation.)

« Cette œuvre, vous la confiez aujourd'hui à la loyauté du maréchal de Mac-Mahon (Très-bien ! très-bien !), au patriotisme des Assemblées futures, à la sagesse de ce pays qui, pendant cinq ans, vous a si noblement secondés. (Applaudissements.)

« Jamais autorité ne fut plus respectée que la vôtre, jamais volonté mieux obéie ! Admirable réponse faite à l'avance à ceux qui oseraient prétendre, dans l'avenir, que la France n'est pas digne de la liberté ! (Bravos et applaudissements prolongés à gauche et sur plusieurs bancs au centre et à droite.)

« Partez donc avec confiance, messieurs ; allez vous soumettre à son jugement. Ne craignez pas qu'elle vous reproche les concessions que vous avez faites à sa paix et à son repos ; car il est deux choses que vous lui remettez intactes : son dra-

peau et ses libertés. (Applaudissements et acclamations sur un grand nombre de bancs.) »

La séance s'est terminée ainsi qu'il suit :

« La parole est à un de MM. les secrétaires pour lire le procès-verbal de la présente séance.

« M. de Ségur, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'aujourd'hui.

« M. le président. — Il n'y a pas d'observations sur le procès-verbal ?...

« Le procès-verbal est adopté.

« L'Assemblée nationale a épuisé son ordre du jour, arrêté par l'article 4^{er} de sa résolution du 30 décembre.

« Conformément à l'article 2 de cette résolution, l'Assemblée se proroge jusqu'au 8 mars 1876, jour où le Sénat et la Chambre des députés se réuniront et où les pouvoirs de l'Assemblée nationale prendront fin.

« Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

« Voix nombreuses à gauche. — Vive la République ! Vive la République !

« Voix à droite. — Vive la France ! Vive le maréchal ! »

M. le Président de la République a reçu, à l'occasion du nouvel an, les félicitations des grands corps de l'Etat, ainsi que des fonctionnaires civils et militaires, qui ont été introduits auprès de lui dans l'ordre fixé au *Journal officiel*.

Après avoir reçu à Versailles les autorités de Seine-et-Oise, M. le président, accompagné de tous les ministres et de M. le général d'Abzac, son premier aide-de-camp, s'est rendu, à onze heures moins le quart, dans une voiture précédée et suivie d'une escorte de cuirassiers, au palais de l'Assemblée nationale, et il a présenté ses vœux à M. le président de l'Assemblée, entouré des membres du bureau.

A 11 heures, M. le Président a reçu à l'hôtel de la présidence à Versailles M. le duc d'Audiffret-Pasquier et les membres

composant le bureau de l'Assemblée nationale, qui se sont rendus chez lui avec le même cérémonial qui avait marqué la visite du Président de la République.

M. le maréchal de Mac-Mahon, entouré des ministres, a reçu ensuite MM. les députés encore présents à Versailles qui, sans distinction d'opinion, sont allés présenter leurs hommages au chef de l'Etat.

A une heure, M. le Président de la République, entouré des ministres, de sa maison militaire et d'un nombreux état-major, a reçu au palais de l'Élysée le corps diplomatique, les députations des grands corps de l'Etat, les chefs de service des administrations publiques, l'administration du département de la Seine, le corps judiciaire, les autorités militaires.

Des détachements de la garde républicaine en grande tenue faisaient, à l'intérieur et à l'extérieur du palais, le service d'honneur.

A Paris, comme à Versailles, aucune allocution n'a été prononcée dans ces diverses réceptions, qui se sont terminées à deux heures et demie.

(Correspondance Havas.)

La commission de permanence chargée de représenter l'Assemblée jusques au 8 mars, jour de l'ouverture de la session des nouvelles Chambres, se trouve composée des membres du bureau, savoir :

- Président : M. le duc d'Audiffret-Pasquier.
- Vice-présidents : MM. de Kerdel, Duclerc, Martel.
- Secrétaires : MM. de Ségur, de Cazenove de Pradines, Blin de Bourdon, Voisin, Duchâtel, Lamy.
- Questeurs : MM. le général des Pallières, Toupet des Vignes, Baze.
- Et des 25 membres élus vendredi par l'Assemblée, et qui sont :
MM. le général d'Aurelle de Paladines, Boduin, Bozerian, Brelay, Carré-Kérizouet, Ed. Charton, colonel E. Caron, général Changarnier, Cochery, Combier, Danell-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Souvenirs de collège.

L'ÉGLISE ROMANE.

(Suite.)

Quant à moi, je me rassis tout confus, et je me cachai la figure dans mes mains, pleurant à chaudes larmes, malheureux, humilié, en proie à des sentiments de haine et de révolte, comme je ne me souviens pas d'en avoir jamais ressentis.

C'était dans mon âme un mouvement fort confus ; je n'y pouvais rien démêler ; tout ce que je sais, c'est que je souffrais beaucoup.

Je trouvais M. Jondelles féroce, M. Pesse lâche, les élèves injustes.

Or, le sentiment de l'injustice est celui qui révolte le plus le cœur de l'homme, et même celui du plus jeune enfant.

Je ne pouvais me rendre compte, ayant toujours vécu seul, de l'énorme faute que j'avais commise en dénonçant un camarade contre les lois les plus antiques et les plus sacrées du collège.

Je les connus bientôt, ces lois si respectables,

et je les observai plus religieusement que personne.

Je reconnus plus tard aussi que M. Jondelles était plutôt sot et vaniteux que féroce ; que M. Pesse tremblait comme un lièvre entre les bourrades du principal et les taquineries des écoliers ; enfin, que mes camarades avaient montré à mon égard plus de malice que de méchanceté.

IX.

Mais pour le moment le mal était fait, et je me sentais plein de haine contre tout le monde, et je souhaitais tout bas, en serrant les poings avec colère, d'être assez grand et assez fort pour me venger tout de suite.

Comme je ne suis naturellement pas méchant, cet accès passa bien vite. Je m'essayai donc les yeux, et je tâchai de me remettre à la lecture du petit livre ennuyeux. Il m'ennuyait toujours autant ; tandis que je faisais de vains efforts pour y comprendre quelque chose, mes yeux s'égarèrent à droite et à gauche ; ils furent naturellement attirés vers la fenêtre. Cette fenêtre aux vitres poussiéreuses donnait sur la cour d'entrée. Par delà les vieux murs noirs, on voyait des peupliers, puis les remparts du château, les toits aigus de la sous-préfecture, la grande tour carrée autour de laquelle voltigent sans cesse des nuées de corbeaux, et le clocher de Notre-Dame.

Les douces émotions que m'avaient déjà causées

la vue du clocher me revinrent aussitôt. Il me sembla tout à coup que je retrouvais un visage ami au milieu de toutes ces figures hostiles, ou moqueuses ou indifférentes.

La maison de ma tante devait être là-bas quelque part, à gauche du clocher. Je ne la voyais pas, mais j'en devinais la place.

Je me ressouvins alors, avec un grand soulagement de cœur et une vive reconnaissance, que l'excellente femme m'avait promis de venir m'attendre au sortir de l'étude du soir.

Bien m'en prit qu'elle n'eût pas oublié sa promesse ; car les autres demi-pensionnaires, qui sortaient à la même heure, n'auraient pas manqué de me faire un mauvais parti. La présence de ma tante les tint un peu en respect ; j'en fus quitte pour quelques quolibets et quelques grimaces dont la signification n'avait rien d'équivoque.

Quand j'eus mis ma main dans la main de ma tante, et que je lui eus raconté, chemin faisant, ce qui m'était arrivé, elle trouva de si bonnes paroles pour me consoler, que mon sort me parut moins misérable et ma situation moins désespérée.

Le lendemain matin, quand je repris le chemin du collège, j'étais animé des meilleures résolutions.

Malheureusement, mes nouveaux camarades avaient fait moins de chemin que moi dans la voie de la réconciliation.

On me reçut donc fort mal ; on ne me ménagea

ni les boulettes, ni les coups de règle, ni les raileries sur la forme de ma casquette et la coupe de ma blouse de deuil.

Tout cela ne m'encourageait guère, et ne contribuait pas à rendre mon caractère plus aimable.

Les disciples de M. Jondelles, qui, après tout, n'étaient ni meilleurs ni pires que tous les enfants du même âge, élevés dans les mêmes conditions, me tinrent rigueur assez longtemps ; puis soit pitié, soit lassitude, ils finirent par me laisser tranquille.

De ces premiers temps si tristes, il ne me resta bientôt plus que le souvenir, avec le surnom de sauvage, dont m'avait affublé M. Jondelles, et la réputation d'un petit personnage désagréable et quelque peu sorniois.

Il est évident que mes camarades avaient le droit de me trouver désagréable, puisque je ne leur agréais pas, et que d'ailleurs je ne savais rien faire pour cela.

Mais en me déclarant sorniois sans preuves, ils commettaient une faute que les hommes eux-mêmes évitent difficilement, celle de juger les gens sur l'apparence.

Comme je ne sais quel personnage classique, je payais tout simplement les intérêts de ma mauvaise mine.

X.

Si l'opinion de mes camarades ne m'était pas

Bernardin, Dupont, Hamille, duc de La Rochefoucauld-Bisaccia, Antonin Lefèvre-Pontalis, Lepère, Noël Parfait, Maurice, général Mazure, E. Picard, Prétavoine, Rameau, Sébert, Tirard, Vidal.

Total, 38 membres ainsi classés : 3 membres de l'extrême droite, 7 de la droite modérée, 7 du centre droit, 4 de l'appel au peuple, 4 du centre gauche, 4 de la gauche modérée, 2 de l'extrême gauche et 3 du groupe Lavergne.

LES PRINCES D'ORLÉANS.

On lit dans l'*Univers*, sous la signature de M. Louis Veillot :

« On cherche dans la presse à faire quelque chose des lettres écrites par les princes d'Orléans, mais il n'y a pas moyen. L'un reste à son commandement militaire par simple amour de la patrie. C'est si doux de n'être que général en chef comme le premier venu ! Le premier qui fut roi fut un soldat heureux... de rester simple général en chef. Roi, parce qu'il est heureux de n'être pas roi. L'autre se retire tout simplement en faisant un plus long discours. N'étant pas général en chef, il n'est pas tenu de laisser sa moustache, et ne la lisse pas. Les deux lettres sont si bien tournées, que personne n'y trouve à placer un mot de commentaire. C'est la seule chose qui indique peut-être qu'on pourrait les commenter.

» Donc, Mgr le prince de Joinville ne sera plus rien désormais qu'un bon sujet constitutionnel du maréchal ; sujet constitutionnel, c'est-à-dire sujet à révision. On ne pouvait mieux dire qu'en ne disant rien du tout. Mais ce silence total aurait paru mystérieux. Il faut parler un peu pour avoir bien l'air de ne rien dire. Les malheureux princes sont véritablement entourés de difficultés.

» Quand ceux-ci votaient, a-t-on pu voir assez de choses dans leur oui ou dans leur non ? Et lorsqu'ils ne disaient ni oui ni non, c'était bien pire. Les voilà toujours tirés de cet ennui.

» Mgr le duc d'Aumale termine cependant sa lettre par un *Je sers* qui paraît un peu gros, et peut-être imprudent. Je sers était la devise un peu altière de M. de Persigny. — Qui et quoi servez-vous, monseigneur, s'il vous plaît ? Nous avons entendu autrefois, il n'y a pas encore bien longtemps, un autre prince, député sous une autre République, dire : « Si la France m'impose des devoirs, je saurai les remplir. » Cela répondait à peu près au *Je sers* qui vient de nous être servi. On fit mille questions. — Quelle France, quels services ? Mais impossible d'obtenir un mot de plus, si ce n'est : religion, famille, propriété, jusqu'aux approches d'un autre décembre, où l'on ajouta : L'Empire, c'est la paix ; et il se fit un long silence, mêlé par intervalle d'un lointain petit bruit de canon, pendant lequel on prépara lentement l'intermède de Sedan ; après quoi, la série républicaine recommença. Mais à quoi bon rappeler ces vieilles histoires ? On aura bien le temps de les revoir ! elles recommencent d'elles-mêmes.

» Au début de cette série, toujours prompt à recommencer, moins prompt à finir, le 5 septembre, nous rencontrâmes dans la rue un membre du nouveau gouvernement provisoire qui allait prendre un bain. C'était M. Pelletan. Il nous dit aussi : *Je sers !* car ils servent tous. M. de Bismark était à Ferrrières et M. Favre, autre serviteur, se préparait à l'aller trouver. Néanmoins, M. Pelletan paraissait assez content de servir. Je lui demandai : Que fera votre République ? Pouvez-vous en douter, me dit-il : religion, famille, propriété et paix ! Ces Ninons donnent le même programme à tous les La Châtres conservateurs. Le bon billet qu'ils ont là ! Mais qu'est-ce que cela leur fait et qu'est-ce que cela nous apprend ?

» Si l'on voulait chercher, l'éternel programme se retrouverait au fond des lettres des princes d'Orléans. Il y est à coup sûr pour ceux qu'il accommode, il n'y est pas pour ceux qu'il n'accommode pas. Mais enfin l'on ne peut nier que leurs lettres ne soient décentes et que ce n'est pas d'aujourd'hui que les princes s'en vont. Si nous ne craignons que ce mot ne parût un paradoxe, nous dirions qu'avant de revenir, ceux-ci étaient déjà partis. Ils sont nés absents.

» Il y a des gens qui les disent sans ambition. C'est peut-être vrai. Ils n'ont pas l'ambition de vivre. Cette noble passion est passée à M. Naquet, qui la gâta. J'oserais proposer à ces princes sans ambition une autre devise pour leur dynastie : *Je me sers !*

LETTRE DE M. DE LORGERIL.

Voici la lettre adressée par M. de Lorgénil à la *Gazette de Bretagne* :

« Versailles, 23 décembre 1875.

« Monsieur le rédacteur,

» Je dois des explications à ceux qui m'approuvent comme à ceux qui me blâment.

» Les lettres de M. de La Rochette et de M. le marquis de Francieu ont suffisamment exprimé nos sentiments et les motifs qui nous ont fait agir, pour que je ne sois pas obligé de répéter ce que tout le monde sait aujourd'hui.

» Fallait-il nous résigner à être encore dupes des hommes dont les manœuvres avaient empêché, il y a deux ans, le retour de la monarchie ? Fallait-il assurer leur triomphe en payant par des fauteuils à ce Sénat, créé par eux et pour eux, le marché par lequel, pour exclure plus sûrement le chef de la maison de Bourbon, ils avaient livré la France à la République, à l'isolement et à la désaffection de l'Europe ?

» S'il le fallait, nous-avons eu tort... Mais, pour ma part, je ne l'ai pas cru. Certes, le parti que nous prenions ne nous semblait pas sans périls. Il y en avait de très-graves, je le reconnais, mais nous les avons considérés comme passagers, tandis qu'un nouveau 1830, avec toutes les tendances de ce régime faux, bâtard, voltairien, nous semblait conduire la France à un danger dura-

ble et peut-être définitif, au protestantisme, à des révolutions successives, à des hontes incalculables.

» Tout était prêt : l'orléanisme remplissait l'administration, la magistrature ; dans l'armée, ses ramifications s'étendaient chaque jour. Quelques hommes très-honorables croyaient cependant que l'orléanisme n'existaient plus, depuis que des princes (nous nous gardons bien de les confondre avec ceux qui abusent de leur nom) s'étaient réconciliés avec le chef de leur famille.

» C'était là une profonde erreur. L'orléanisme (sans le consentement du comte de Paris, nous en sommes convaincus) travaillait, minait, et ne cachait pas la joie que lui causait un prochain triomphe.

» Pour ne pas le voir, il fallait être doué d'une loyauté qui ne soupçonne rien, parce qu'elle-même ne peut pas être soupçonnée. Mais, malgré l'honneur et la candeur les plus chevaleresques, on a dû comprendre, depuis, combien on se trompait. Le *Journal de Paris*, organe officiel de l'orléanisme, a levé le masque, et bien des yeux se sont sans doute ouverts.

» Contre les efforts incessants et dissimulés de ces hommes qui nous avaient dupés tant de fois, que pouvions-nous faire, nous qui pénétrions les projets de nos adversaires cachés, et qui croyons que le salut de la France ne peut être assuré que par la religion catholique unie au principe de la légitimité ? Ne devions-nous pas profiter de l'occasion qui se présentait pour couper court à toutes ces trames contre la cause que nous défendons ? Tôt ou tard la lutte entre la légitimité et l'orléanisme étant inévitable, n'était-il pas sage de choisir le moment le plus favorable ? Nous avons fait avec succès ce que plus tard il aurait fallu tenter... mais pour échouer, sans aucun doute.

» Le gouvernement de juillet est donné comme un modèle par le *Journal de Paris* : le but était d'en organiser un semblable par son origine, son chef et ses agents. Il faut n'avoir pas vécu de 1830 à 1848 pour se faire illusion sur le retour d'un tel gouvernement. Trop longtemps nous l'avons vu à l'œuvre ; nous avons assisté à la flagrante immoralité de ses élections, où l'on achetait les censitaires pour des places, pour des bureaux de tabac, pour des fournitures. D'un bout de la France à l'autre, ce n'était qu'un grand et ignominieux marché. Le panthéisme était installé dans toutes les écoles de l'université, et enseignait la doctrine attrayante de la réhabilitation de la chair et de la prédominance des intérêts matériels. La jeunesse, pour obtenir ses diplômes, était forcée de suivre les cours de philosophie athée et immorale, et de préparer ses examens de manière à plaire aux professeurs.

» Quand on a pris part aux luttes pour la liberté de l'enseignement, en 1842 et dans les années qui suivirent, on sait quelle était la tyrannie universitaire de ce gouvernement qu'on veut faire renaitre. Quand on a eu sous les yeux toutes les immondices des sociétés en commandite, ces procès scandaleux dans lesquels se trouvaient mêlés des généraux, des magistrats, des ministres et

des personnages plus haut placés encore, on n'est certes pas désireux de rappeler à la vie cet ordre de choses, qui s'affaissa sous son propre poids et subit la peine du talion en février 1848.

» Que ceux qui nous blâment veillent bien se souvenir du passé, s'ils l'ont traversé, ou l'étudier, s'ils n'ont pu le juger par eux-mêmes. Ils apprécieront mieux l'acte que nous avons accompli, malgré les risques qu'il nous fait courir, s'ils prennent en considération les dangers bien plus grands pour la morale, pour la religion, pour l'honneur de notre pays, dans lesquels nous plongerions inévitablement un nouveau gouvernement de Mil Huit Cent Trente, avec son cortège d'enseignement vénéneux, de complications grasses lucratives et de corruption systématique.

» Agréer, Monsieur le Rédacteur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

» Vicomte de LORGERIL.

On a distribué le dernier des rapports faits au nom de la commission d'enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale.

Ce rapport des actes de la délégation de Tours et de Bordeaux avait été confié à M. Callet, mais celui-ci « ayant déclaré, le 15 mars 1875, que sa santé ne lui permettait pas de continuer cet important travail, » M. Boreau-Lajanadie a été nommé pour le remplacer. La conclusion de ce rapport, sur lequel nous reviendrons, est un blâme sévère, « pour ces hommes qui, sans mandat, sans capacité, sans compétence, sans autorité, se sont faits les maîtres de nos destinées, les juges suprêmes de notre vie et de notre honneur, et nous ont précipités dans cet abîme où la nationalité française pouvait disparaître ou périr. »

Les correspondances de Constantinople nous ont déjà signalé un attentat commis contre un Français résidant à Constantinople, par la populace turque. Sur ce fait, voici ce que nous lisons dans le *Nord* :

« M. M., protégé français, avait loué une maison dans le quartier d'Ainaly-Tchesme, quartier habité indistinctement par des musulmans et par des chrétiens. Muni d'un contrat en règle dressé à la municipalité, il s'installa, avec ses effets et sa famille, dans sa nouvelle habitation.

» Le lendemain, dès l'aube, M. M. était réveillé par le bruit insolite d'un rassemblement formé devant sa porte. Une nuée de femmes turques, d'enfants, d'hommes de tout âge, précédés par le *mouhtar* et l'*iman* du quartier, étaient venus mettre le siège devant la maison, et tout ce monde vociférait : « Sortez, ghiaour ! » Bientôt les projectiles s'en mêlèrent ; les carreaux de vitres furent brisés, la porte fut enfoncée et les assaillants envahirent la maison, jetant meubles et effets par les fenêtres.

» Les agents de l'autorité, au lieu de pro-

favorable, je dois déclarer en toute franchise que celle de mes maîtres ne l'était guère davantage.

Soit lourdeur, négligence ou ennui de ma part, soit manque de douceur, de savoir, de patience de la leur, je ne faisais rien qui vaille : on s'accordait généralement à dire que j'étais un triste sire.

Mes bulletins de quinzaine désolaient ma tante ; ses visites à M. Jondelles achevaient de la désespérer.

M. le principal, qui se piquait d'une rude franchise (pas avec tout le monde cependant, je l'ai souvent remarqué), déclara que j'étais le modèle achevé du *cancre*, et qu'il fallait s'attendre à me voir faire une fin misérable.

Dans ces moments de crise, comme j'aimais beaucoup ma tante, et que j'avais le cœur déchiré de la voir si affligée et si rebutée, je prenais en moi-même les meilleures résolutions. Je me mettais au travail avec une ardeur sans pareille : malheureusement, faute d'être entretenu par quelque parole d'encouragement, ce beau feu s'éteignait bien vite.

C'était le samedi qu'on donnait les notes ; c'était donc le lundi que j'essayais périodiquement de dépouiller le vieil homme.

Je descendais la rue du Château et je, traversais la rue des Ponts, du pas d'un vaillant soldat qui marche à l'ennemi. Mais les éternelles analyses

logiques et grammaticales, qui faisaient le fond de notre nourriture intellectuelle, me donnaient de véritables nausées.

Je triomphais d'abord de ce dégoût, j'attaquais la difficulté de front ; mais peu à peu le dégoût me revenait, un dégoût invincible ; je me sentais glisser, sans pouvoir me raccrocher à rien, dans un ennui profond, et je m'y noyais.

Je ne comprenais même pas ce que j'écrivais ; je ne le voyais plus. J'allais devant moi sans savoir où j'allais, rêvant, et parcourant en idée la vaste campagne qui, de loin et du fond de ce vieux bâtiment sombre, me semblait dix fois plus gaie et plus attrayante.

Ma main faisait accorder machinalement l'adjectif avec le nom, et le verbe avec le sujet ; mon âme était dans les hautes futaies frémissantes, parmi les fougères ; je m'étendais sur l'herbe fraîche qui sentait si bon, je suivais parmi les joncs et les grandes herbes aromatiques le bord de notre jolie petite rivière de Genillé.

Puis, tout d'un coup, la cloche sonnait ; ma copie n'était pas finie, ou bien elle était horriblement griffonnée et pleine de fautes, toujours les mêmes.

D'autres fois, c'étaient des exercices à n'en plus finir sur la formation du pluriel dans les noms.

J'ai lu depuis qu'on reproche à la langue française d'être pauvre : je la trouvais alors dix fois

trop riche et toute pleine de mots étranges dont on ne daignait pas seulement nous expliquer le sens et qu'il fallait apprendre par séries interminables.

Ces jours-là encore c'en était fait de moi ; et la forêt et les clairières, et les landes toutes pleines de serpolet et de bruyères roses, se mêlaient à tout cela et produisaient dans ma tête un chaos épouvantable.

Les notes étaient toujours au-dessous de la moyenne, et le maître indigné m'envoyait à genoux dans quelque coin obscur, pour n'avoir pas su dire à propos que *a est long dans pâte et bref dans patte* ; que *u est long dans flûte et bref dans culbute*.

Les mots dont je ne connaissais pas le sens me mettaient l'esprit à la torture, et me semblaient tout pleins d'augustes mystères ; ceux que je comprenais me jouaient bien d'autres tours. Car, malgré moi, mon esprit, qui a naturellement horreur des choses abstraites, y attachait toujours quelque histoire qui emmenait encore une fois mon esprit vagabonder à travers mon village.

Le jour où ma grammaire m'apprit officiellement la quantité de *a* dans *pâte* et dans *patte*, et celle de *u* dans *flûte* et *culbute*, j'obtins à la récitation la note *zéro*.

Le mot *patte* m'avait remis en mémoire une vieille patte de lièvre que mon père avait sur son bureau, et qui lui servait à balayer la poussière

bleue dont il saupoudrait ses lettres et ses ordonnances. Je m'en étais servi souvent comme d'un blaireau pour me frotter les joues et le menton, que je rasais ensuite avec un couteau à papier.

Le mot *pâte* me fit penser au père Thoré, le boulanger de Genillé, que je vis un soir par sa porte ouverte, se débattant dans la pâte, et poussant de lamentables gémissements. On disait dans le village que quand il était gris il battait sa femme ; je crus qu'il assommait la pauvre créature. Mon père me fit entrer pour me désabuser, et me montra par occasion ce que c'est que la pâte dont on fait le pain.

Rien qu'à prononcer le mot *flûte*, je songeais au percepteur qui, les soirs d'été, laissait sa fenêtre ouverte, tandis qu'il remplissait tout le village de ses plaintifs de sa flûte. Je ne sais pourquoi ces sons plaintifs s'associaient dans mon esprit à l'odeur des sureaux, des acacias, et au chant lointain des grenouilles dans les marais de Besmes.

Et je vagabondais ainsi d'un souvenir à l'autre, sans plus songer à l'heure que si elle n'eût pas dû ramener la classe et l'expiation.

Quand cela commençait, cela ne voulait plus finir ; j'étais donc incapable d'apprendre, et par conséquent de réciter deux mots seulement de ma leçon, et je rentrais le soir chez ma tante, honteux, confus et surtout bourrelé de remords.

(La suite au prochain numéro.)

téger le chrétien, s'emparèrent de lui et le traînèrent en prison.
Si des faits semblables se produisent dans la capitale, sous les yeux des autorités supérieures, on s'imagine ce que ce doit être en province, et on comprendra que des réformes ne sauraient être efficaces si elles ne sont accompagnées de garanties sérieuses.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Vendredi, veille du 4^{er} janvier, le temps était magnifique; aussi la journée a-t-elle été fructueuse pour le commerce de notre ville. Les étrangers venus pour le marché ont remporté force étrennes qui ont dû faire bien des heureux le lendemain matin.

Samedi, le ciel a été moins clément: un brouillard glacial et des plus intenses n'a cessé de planer sur la ville. Dès le matin, il y a eu du mouvement dans nos rues; chacun allait offrir ses vœux et ses souhaits à ses parents et à ses amis. Dans l'après-midi, les promeneurs ont regagné le coin du feu, et ont fêté le nouvel an en famille.

Le Maire de la ville de Saumur prévient les mères de famille que mercredi, 5 janvier, à 2 heures de l'après-midi, les enfants de l'asile municipal seront installés dans les nouvelles salles. Il invite les mères à accompagner leurs enfants. LECOY.

Notre compatriote, M. Arnaudeau (Eugène-Jean-Marie), général de brigade, vient d'être élevé au grade de général de division.

On annonce la mort de M. Besnard, curé de Vivy, décédé le 25 décembre. M. Jean Besnard, né le 19 mars 1819, était dans sa 57^e année. Il avait été ordonné en décembre 1846 et nommé à la cure de Vivy le 26 janvier 1862.

Le conseil d'Etat vient d'adopter un projet de décret relatif au chiffre de l'indemnité de déplacement à allouer aux délégués des conseils municipaux qui auront pris part à tous les scrutins, lors des élections sénatoriales.

Cette indemnité sera de 2 fr. 50 par myriamètre parcouru, tant en allant qu'en revenant; et sera réglée par myriamètre et demi-myriamètre.

Les fractions au-dessus de 7 kilomètres seront comptées pour un myriamètre, et celles de 3 à 7 kilomètres, pour un demi-myriamètre.

Il n'y aura lieu à aucune indemnité, lorsque la distance n'excédera pas 3 kilomètres, et elle se comptera du chef-lieu de la commune qui a élu le délégué au chef-lieu du département.

Les délégués qui désireront obtenir cette indemnité de déplacement devront en faire la demande expresse au président du collège électoral avant la clôture de la séance.

Tours. — La semaine dernière a eu lieu le grand bal donné par le général du Barail, commandant le 9^e corps d'armée. Un grand nombre de notabilités, parmi lesquelles on remarquait la plupart des généraux placés sous les ordres du général du Barail, assistaient à cette fête magnifique dont le général et M^{me} du Barail ont fait les honneurs avec leur bonne grâce habituelle.

Des mesures viennent d'être prises par le ministère du commerce et le ministère de l'intérieur, afin que désormais les greffiers des tribunaux de commerce transmettent au préfet de chaque département des bulletins spéciaux constatant les jugements déclaratifs de faillites.

Il s'agit de la constitution des listes électorales, et il importe que les faillis déçus légalement de leurs droits politiques n'y soient pas inscrits à tort.

Les cartes de visite.

Ce fut seulement à la fin du dix-septième siècle que parut pour la première fois la carte de visite. Mais, à cette époque, elle ne consistait qu'en un billet de papier fort sur lequel on multipliait les enjolivements de toute nature, selon la fantaisie de chacun. Il était alors de bon goût d'envoyer son nom

entouré de fleurs, d'oiseaux, dont l'espèce variait selon les âges et les relations des personnes. Les cartes de fiancés s'encadraient de carquois, d'amours, de fleurs significatives.

Les mauvais plaisants ne manquaient pas d'envoyer aux personnes qu'ils voulaient vexer des cartes enjolivées d'emblèmes ayant rapport à leurs défauts, à leurs manies. Un moment, la mode était d'accompagner les emblèmes d'une sentence, d'une pensée écrite à la main. Aujourd'hui, l'usage a changé. On met simplement son nom, quelquefois son adresse.

Quoique, par les progrès de l'imprimerie, les cartes peuvent se fabriquer à la minute, comme l'annoncent les enseignes, et à très-bon marché, il s'en envoie un nombre bien moins considérable qu'il y a quelques années. On y ajoute moins d'importance, ce qui n'empêche pas que la consommation des cartes de visite peut encore s'évaluer à plusieurs millions. La poste est tellement encombrée que l'administration est obligée de prendre des employés supplémentaires.

A Stuttgart, capitale du Wurtemberg, on a trouvé, paraît-il, le moyen de simplifier la besogne des facteurs:

Pendant l'après-midi du jour de l'an, dans un lieu public, il se tient une sorte de bourse aux cartes de visite.

Tous les domestiques de bonne maison et tous les commissionnaires s'y donnent rendez-vous, et là, monté sur un banc ou sur une table, un héraut improvisé fait la criée des adresses.

A chaque nom proclamé, une nuée de cartes de visite tombe dans un panier disposé à cet effet, et le représentant de la personne à laquelle ces cartes sont destinées peut emporter son contingent.

Bien moins pratique assurément était le procédé de la petite poste de 1666 qui, s'il faut en croire Lemierre, dans son poème des *Fastes*, tenait, pour deux sous, à la disposition des personnes voulant se payer ce luxe, des messieurs en sévère tenue noire qui, l'épée au côté, allaient présenter les compliments à domicile ou inscrire les noms de leurs clients aux portes.

En ce temps, le port d'une lettre ne coûtait qu'un sou. Ecoutez plutôt Louet qui, en 1653, dans son journal en vers, vous annonce la fondation de la petite poste:

On va bientôt mettre en pratique,
Pour la commodité publique,
Un certain établissement;
Mais c'est pour Paris seulement.
Des boîtes nombreuses et drues
Aux grandes et petites rues,
Où par soi-même ou ses laquais
On pourra porter des paquets,
Avis, billet, missive, lettre,
Tous envois qu'on voudra remettre,
Que des gens commis pour cela
Front chercher et prendre là,
Pour, avec diligence habile,
Les porter par toute la ville.
Et si l'on veut savoir combien,
En se servant de ce moyen,
Coûtera le port d'une lettre,
Chose qu'il ne faut pas omettre,
Afin que nul n'y soit trompé,
Ce ne sera qu'un sou tapé.

Ce fait-Paris du journal de 1653 nous prouve deux choses:

La première, c'est que la petite poste ne fut pas créée à Paris en 1760, par M. de Chamoussel, comme les mémoires de Bachaumont l'annoncent. M. de Chamoussel, quand il devint directeur de la petite poste, se contenta de porter le prix du port de un à deux sous.

Une seconde révélation nous est faite par cette poésie de Louet qui, en nous disant qu'on pouvait envoyer des paquets par les commis, nous montre, en 1653, la naissance de la poste aux commissions, cette entreprise qui a tenté deux si malheureuses résurrections: la première en 1848, sous le même titre; la seconde il y a une douzaine d'années, sous le nom de *Factage parisien*.

Pour finir et en revenir aux cartes de visite, un conseil d'hygiène:

Il faut éviter de laisser entre les mains des enfants ces jolies cartes de visite nacrées qui sont d'un si bel effet. Elles sont obtenues par l'acétate de plomb, qui est un poison. Les enfants qui portent tout à leur bouche peuvent être empoisonnés avec ces cartes, d'autant plus que le goût en est sucré.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 2 janvier 1876.

Versements de 69 déposants (14 nouveaux), 10,174 fr. » c.
Remboursements, » fr. » c.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Ce soir, le *Forgeron de Châteaudun*, drame historique, épisode de la guerre franco-allemande. C'est un cruel et poignant souvenir de nos désastres. Nous souhaitons à la pièce de M. Léon Beauvallet le succès qu'obtint sur notre scène, il y a deux ans, un ouvrage écrit dans le même esprit et intitulé: *les Martyrs de Strasbourg*, qui fut joué deux fois de suite devant une salle comble.

La représentation sera terminée par *L'Homme n'est pas parfait*, excellent vaudeville qui a pour interprètes MM. George, Silvy, Mignon, M^{les} Anglade et Guibert.

Rappelons en même temps que le spectacle doit commencer une demi-heure plus tôt que d'habitude.

Faits divers.

LA MÉNAGERIE BIDEL AU HAVRE.

Un terrible drame a vivement ému les spectateurs qui assistaient à une des dernières représentations du dompteur Bidel, au Havre.

Au moment de la réunion de tout le personnel fauve dans la grande cage-théâtre, et comme le dompteur venait de placer le mouton sur le dos de la lionne, un lion s'élança sur l'innocente bête et, la saisissant aux reins, l'emporta dans sa gueule, bondissant avec furie au milieu des autres animaux affolés de terreur.

Il n'y avait pas une seconde à perdre, la moindre hésitation, en laissant aux instincts féroces le temps de s'éveiller, pouvait causer un épouvantable malheur. M. Bidel, prompt comme l'éclair, s'était précipité sur le lion, et lui assénant un violent coup de bâton sur le muse, le contraignit à laisser tomber sa proie à ses pieds. Puis, maintenant du geste et du regard toutes ces bêtes palpitant d'émotions sanguinaires, il rétablit l'ordre dans le troupeau hurlant, aux acclamations enthousiastes du public, que la frayeur avait tenu silencieux et oppressé d'angoisses.

Le dompteur, maître de tout son sang-froid, fit alors rentrer le lion dans sa cage particulière; mais, au moment où il en fermait la porte, l'animal ayant fait un bond pour s'élançer sur lui, il pénétra hardiment dans la cage et lui administra une terrible correction. Une seconde fois, au moment où le dompteur sortait, le lion bondit en révolte; une seconde fois, l'homme marcha sur lui et, cette fois, le fauve vaincu s'accoula tremblant contre la grille et n'en bougea plus.

Rien ne saurait donner une idée de la grandeur tragique de cette scène, qui a duré moins de temps que nous n'en mettons à l'écrire, et pendant laquelle toute l'énergie du dompteur s'est répandue en efforts vraiment héroïques.

Le mouton avait été immédiatement pansé. On avait d'abord espéré le sauver, mais il est mort des suites de ses blessures, au grand regret de son maître, qu'il servait depuis cinq ans dans ses périlleux exercices.

Voici, d'après le rapport de la commission des grâces, la liste, avec dates respectives, des trente-quatre déportés qui se sont évadés de la Nouvelle-Calédonie:

Janvier 1874: Paul Robin. — 20 mars 1874: Paschal Grousset, Ollivier Pain, Henri Rochefort, Jourde, Ballière, Bastien. — 23 mai 1874: Louis Coutouly. — 20 janvier 1875: Eugène Barthélemy, Martin Berger, François Palma, Pierre Gallut, Vincent Guigne, Alexandre Gilbert, Charles Demoulin, Pierre-Marie Masson, Mathieu Chabrouly, Marcel Roussel, Louis Leblant, Henri-Auguste Edat, Louis Garnier, Jean Savy, Paul Rastoul, Auguste Ledru, Jean Saurel, Hippolyte Sauve, Prosper Adam, Edouard Duchesne. — 20 juin 1875: François Decombes, Laurent Brissard, Pierre Graillot, Alexandre Rousseau.

La catastrophe de l'*Univers* a eu pour résultat de mettre en question la formation d'un corps d'aéroliers militaires qui devaient être pris, comme on sait, dans le contingent de l'armée territoriale. On est très-hésitant en ce moment, puisqu'il est prouvé que les ascensions les mieux dirigées peuvent présenter les plus grands dangers.

Un fait certain, c'est que M. Eugène Godard a consenti à reprendre son ballon et à annuler le marché qu'il avait passé avec l'administration. M. Henri Giffard, chargé, comme on sait, de faire un rapport sur les causes qui ont amené la catastrophe de l'*Univers*, a conclu tout d'abord qu'il fallait renoncer à gonfler les ballons au moyen du gaz produit par la houille. En employant l'hydrogène pur, qui est infiniment plus léger, puisqu'il n'est chargé d'aucune matière, on pourrait à la fois diminuer la circonférence du ballon et employer dans sa confection une étoffe plus épaisse et, conséquemment, moins sujette aux déchirements.

M. Henri Giffard suggère à ce propos un moyen très-simple de monter et de descendre à volonté. Il propose d'adjoindre au ballon un sac en forte toile à voile, dans lequel on comprimerait l'air jusqu'à deux atmosphères au moyen d'une pompe que l'on attacherait à la nacelle, et qui servirait à amortir la chute en cas d'accident. En donnant à ce sac une capacité de vingt mètres cubes, il suffirait d'ouvrir un robinet pour lester le ballon de 27 kilogrammes. Il remplirait, en outre, le rôle de bouée flottante et limiterait la hauteur de l'ascension. La rupture de ce sac imperméable ne présenterait aucun danger pour les voyageurs.

Profitons de l'occasion pour annoncer que les blessés de l'*Univers* sont tous en voie de guérison. M. Terez, l'Espagnol qui servait d'aide à M. Godard, est sorti de l'hôpital guéri, paraît-il, et de sa blessure et de sa vocation d'aéronaute.

L'*Argus soissonnais* annonce que le gros lot de cent mille francs des Obligations de la ville de Paris a été gagné, au dernier tirage, par une personne de l'arrondissement de Soissons; c'est une femme originaire de Longpont, la dame Michel, travaillant chez M. Ferté, cultivateur, aux Vertes-Feuilles.

On se rappelle que le télégraphe officieux et les journaux prussiens ont désigné en premier lieu le nommé Thomas, le monstre qui a organisé la catastrophe de la *Moselle*, comme étant un citoyen américain. Plusieurs grands journaux de Berlin se sont immédiatement mis à déblatérer d'une manière pharissienne contre la civilisation artificielle de l'Amérique, seule capable d'engendrer de pareils monstres.

Nos lecteurs savent que l'on a découvert, depuis, que le monstre de la *Moselle* était bel et bien un Prussien pur sang, natif de Bocholt. Or, la colonie américaine, à Berlin, ne voulant pas garder l'affront fait par les journaux en question, a organisé un grand meeting, pour y discuter les moyens par lesquels on devrait procéder contre les calomnieux du caractère national des Américains.

Une statistique assez intéressante vient de paraître en Angleterre.

Le montant des prix de courses gagnés en 1875, par les principaux propriétaires de chevaux, s'élève à la modeste somme de 3,482,054 francs.

Dernières Nouvelles.

Berlin, 4^{er} janvier, soir.

L'empereur d'Allemagne a reçu aujourd'hui les généraux qui sont venus le féliciter à l'occasion du nouvel an, ayant à leur tête le feld-maréchal Wangel.

Répondant à l'allocution qui lui a été adressée par ce dernier, l'empereur s'est exprimé de la manière suivante:

« Je vous remercie des paroles que vous m'adressez à l'occasion du nouvel an en votre nom et au nom de toutes les personnes ici présentes. Je reconnais avec plaisir dans ces paroles l'expression réitérée des sentiments que vous me témoignez depuis longtemps. En me souhaitant une longue vie, vous m'invitez, mon cher feld-maréchal, à vous imiter. Si le Tout-Puissant me fait la grâce d'exaucer vos vœux et de me conserver la santé et la vigueur, je compte ne pas me lasser de remplir mes devoirs, et je suis fier de penser que vous continuerez, messieurs, à m'aider comme vous l'avez fait jusqu'à présent. »

Pour les articles non signés: P. GODER.

8^e année.

LE MONITEUR

DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE

Paraît tous les Dimanches

EN GRAND FORMAT DE 16 PAGES

Résumé de chaque numéro :

4 fr. Bulletin politique. Bulletin financier. Bilans des établissements de crédit. Recettes des chemins de fer. Correspondance étrangère. Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc. Cours des valeurs en banque et en bourse. Listes des tirages. Vérifications des numéros sortis. Correspondance des abonnés. Renseignements.

PRIME GRATUITE

Manuel des Capitalistes

1 fort volume in-8°

PARIS — 7, rue Lafayette. 7 — PARIS

Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

LUNDI 3 janvier 1876,

Le Forgeron de Châteaudun

Drame historique en 5 actes, de M. Léon Beauvallet. (Épisode des guerres de 1870.)

1^{er} acte : *Les Fiancés*. — 2^e acte : *La Guerre est déclarée !!* (19 juillet 1870). — 3^e acte : *Le Cuirassier de Reischoffen* (août 1870). — 4^e acte : *Les*

Espions (octobre 1870). — 5^e acte : *Le Bombardement de Châteaudun*.

Le spectacle sera terminé par :

L'Homme n'est pas parfait, vaudeville en 1 acte, de M. Lambert Thiboust.

Bureaux à 7 h.; rideau à 7 h. 1/2.

Un nouvel ouvrage d'Alphonse Karr ayant pour titre : ... *Plus c'est la même chose*, vient de paraître chez les éditeurs Michel Lévy. C'est la contre-partie de *Plus ça change*, publié avec tant de succès il y a quelques semaines. On retrouve dans ce livre, est-il besoin de le dire ? toute la verve du spirituel et célèbre auteur des *Guêpes* et de tant d'autres œuvres remarquables.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-huit ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, palpitations, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromé-

tants, oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques ; même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 85,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, M. le professeur docteur Beneke, etc., etc.

Cure N° 63,476.

M. le curé Compere, de dix-huit ans de *Gastralgie*, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 47,422.

ÉPUISEMENT. — Baldwin, de débilement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse.

Cure N° 76,448.

Verdun, 16 janvier 1872.

Depuis 5 ans, je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. — Je n'hésite pas à vous certifier que votre *Revalescière* m'a sauvé la vie.

ERNEST CARRÉ,
Musicien au 63^e de ligne.

Cure N° 62,986.

M^{lle} Martin, d'aménorrhée, Suppression des Règles et Danse de Saint-Guy, déclarée incurable, parfaitement guérie par la *Revalescière*.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* rafraîchissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et les vomissements, même en grossesse ou en mer. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière* chocolatée rend appétit,

digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois plus que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 576 tasses, 60 fr. ; ou environ 140 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean ; M. GONDRAND, rue d'Orléans ; M. BRSSON, successeur de M. TEXIER, rue d'Orléans ; M. NORMANDINE, rue Saint-Jean ; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et C^o, 26, place Vendôme, Paris.

Évitez les contrefaçons. — N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes. (551)

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :

6 heures 10 minutes du matin.
11 — 30 — — —
1 — 40 — — du soir.
7 — 40 — — —

Départs de Poitiers pour Saumur :

6 heures — minutes du matin.
10 — 30 — — —
12 — 30 — — du soir.
6 — 40 — — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal civil de première instance de Saumur.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

PURGE

D'HYPOTHÈQUES LÉGALES.

Extrait prescrit par l'article 2194 du Code civil.

D'un procès-verbal d'adjudication du ministère de M^{re} Le Blaye et Laumonier, notaires à Saumur, du huit août mil huit cent soixante-quinze, enregistré et transcrit,

Il résulte : Que M. Gustave Peltier, propriétaire, demeurant à Saumur (et autres co-héritiers),

A vendu : A M. René Prisset, ancien notaire, demeurant à Brion, canton de Thouars :

Commune de Montreuil-Bellay.

1^o Un pré, dans la prairie de Thouars, contenant sept hectares vingt-neuf ares, numéro 1098, section G.

2^o Un pré, au même lieu, contenant soixante-et-un ares, numéro 75, section G.

3^o Un pré, audit lieu, contenant vingt-neuf ares cinquante centiares.

4^o Un pré, audit lieu, contenant soixante-quatre ares, numéro 1002, section G.

5^o Un pré, audit lieu, contenant dix-huit ares soixante-quinze centiares, numéro 1117, section G.

6^o Un pré, audit lieu, contenant seize ares, numéro 1027, section G.

7^o Une terre, sur les Pescheux, contenant vingt-huit ares, numéro 1384, section F.

8^o Une parcelle de terre, au parc de Launay, contenant seize ares.

9^o Un pré, sur les Petites-Landes, contenant un hectare vingt-quatre ares quatre-vingt-dix centiares, numéros 2044, 2053, 2057 et 2005, section E.

Commune d'Antoigné.

1^o Une terre, au Grand-Reteau, de six ares vingt centiares, numéro 562, section D.

2^o Une terre, au même lieu, de onze ares quarante centiares, numéro 1094, section D.

3^o Une terre, audit lieu, de vingt-quatre ares vingt centiares, numéro 651, section D.

4^o Une terre, au Grand-Reteau, de sept ares quatre-vingt centiares, numéro 659, section D.

5^o Une terre, au même lieu, de six ares trente centiares, numéro 659, section D.

6^o Une terre, sur le Grand-Aubus, de quatre-vingt-un ares soixante centiares, numéro 780, section D.

7^o Une terre, au même lieu, de quatre ares soixante centiares, numéro 720, section D.

8^o Une terre, audit lieu, de onze ares, ne figurant pas au cadastre.

9^o Une terre, sur les Chauffeaux,

de quatre ares trente centiares, numéro 128, section F.

10^o Une terre, à la Petite-Voie, joignant au nord Sabourin, de neuf ares trente centiares, numéro 191, section D.

11^o Une terre, audit lieu, de trois ares vingt centiares, numéro 196, section D.

12^o Une terre, au même lieu, de douze ares soixante-dix centiares, numéro 202, section D.

13^o Une terre, au même lieu, de cinq ares vingt centiares, numéro 241, section D.

14^o Une terre, au même lieu, de onze ares soixante-dix centiares, numéro 238, section D.

15^o Une terre, à la Forêt, de trois ares, numéro 124, section F.

16^o Une terre, à la Forêt, de quarante-trois ares quarante centiares, numéros 56 et 57, section F.

Cette adjudication a été faite moyennant le prix principal de vingt-huit mille sept cent quatre-vingts francs pour les biens situés dans l'arrondissement de Saumur, et, en outre, aux charges et conditions suivantes :

De payer dix pour cent en sus dudit prix d'adjudication ;

De prendre les immeubles vendus dans l'état où ils se trouvent au moment de l'adjudication, sans garantie pour raison de mitoyenneté, dégradation ou vétusté des logements, mauvais état des terres et vignes, erreurs dans la désignation et les contenances ;

De supporter toutes les servitudes passives, de quelque nature qu'elles soient, grevant les immeubles vendus ; — de payer les impôts des biens vendus, du premier juillet mil huit cent soixante-quinze ; — de prendre la jouissance des biens non affermes du jour de l'adjudication et de payer un franc par are pour remboursement des façons des vignes ; — d'entrer en jouissance, au vingt-neuf septembre prochain, des terres affermées à Louis Rivière et d'être subrogé aux droits et substitué aux obligations des propriétaires en ce qui concerne la sortie des fermiers ; — de payer au sieur Louis Rivière, indépendamment du prix en argent, qui reste à la charge des vendeurs, vingt-six fagots de cotrets, cinquante fagots de fournilles, cinq hectolitres soixante-quinze litres vin blanc.

Les anciens propriétaires des immeubles dont s'agit sont, indépendamment des vendeurs et de ses cohéritiers :

1^o M^{me} Julie-Lucile Allain, veuve de M. Peltier, propriétaire, demeurant à Saumur ; 2^o Athanase Peltier, propriétaire, demeurant à Saumur ; 3^o Yves-Louis Vaslin et dame Marie-Louise Guicheteau, son épouse, demeurant ensemble à Vihiers ; 4^o Yves-Louis Vaslin et Madeleine Moulin, son épouse, demeurant ensemble commune de Saint-Martin-de-Sauzay ; 5^o François Hamelin, demeurant commune de Montreuil-Bellay.

Copie collationnée du procès-verbal d'adjudication sus-énoncé a été déposée au greffe du tribunal civil de

Saumur, le vingt novembre mil huit cent soixante-quinze, enregistrée, ainsi que le constate un acte dressé par le greffier, le même jour, lequel acte établit également qu'un extrait en forme de ce même contrat de vente a été de suite affiché dans l'auditoire dudit tribunal, au tableau à ce destiné, pour y rester exposé publiquement pendant le temps prescrit par la loi.

Notification de cet acte de dépôt a été faite à la requête de M. Prisset, adjudicataire, à :

1^o M. le procureur de la République près le tribunal de Saumur, en son parquet ;

2^o M^{me} Louise Ballu, épouse de M. Peltier, propriétaire, avec lequel elle demeure à Saumur ;

Et 3^o M. Gustave Peltier, propriétaire, demeurant à Saumur, comme exerçant les droits et actions de ladite dame Peltier.

Suivant acte du ministère de Mauriceau, huissier à Saumur, du vingt-huit décembre mil huit cent soixante-quinze, enregistré.

Lesquels dépôts et notifications, ainsi que la présente insertion, ont pour but de parvenir à la purge des hypothèques légales qui pourraient exister sur l'immeuble ci-dessus désigné, soit du chef du vendeur ci-dessus nommé, qualifié et domicilié, soit du chef de toutes personnes inconnues ;

Le tout en conformité des articles 2195 et 2194 du Code civil et des dispositions des avis du conseil d'Etat du premier juin mil huit cent sept et du vingt-huit mai mil huit cent douze.

Extrait, par l'avoué de l'acquéreur soussigné.

(1) Signé : CHEDEAU.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le dimanche 9 janvier 1876 et jours suivants, s'il y a lieu, à midi, Il sera procédé, par le ministère de M^e LAUMONIER,

En la propriété de l'île-Oger, située à Gaure, commune de Varennes-Montsoreau,

A la vente publique et aux enchères du mobilier dépendant de la succession de M. MARC-THABIS GAUTHIER, juge de paix retraité.

On vendra :

Meubles de toute sorte, literie, linge, batterie de cuisine, outils, instruments de jardinage, paille, foin, avoine, vins et futailles ;

Cheval, charrette, voiture et autres objets ;

Bibliothèque d'environ 800 volumes, comprenant ouvrages de droit, philosophie, littérature et histoire. (635)

A VENDRE

UNE JUMENT DE SANG

sept ans,

S'attelant et se montant.

S'adresser à M. RAIMBAULT, maréchal, rue Beaurepaire. (615)

PAPIER WLINSI

Remède souverain pour la guérison rapide des irritations de poitrine, Rhumes, Bronchites, Grippe, Maux de gorge, Rhumatismes, Lombagos, Douleurs, etc. Dans toutes les pharmacies, 1/50 la Boîte de 10 feuilles. Se défier des contrefaçons.

PERLES W. GUYON

Bonbon purgatif, le plus facile à prendre et le plus efficace contre la Constipation, la Bile, les Glaires, les Maux d'estomac, etc. 1/2 fr. la boîte de 100 perles. Se vend partout.

LES PERSONNES qui désirent guérir vite et bien : Urines irritées. — Écoulements. — Rétrécissements. — Douleurs de la Vessie et des Reins. — Gravelle et Goutte, prendront tout de suite les OVULES SUÉDOIS, seul remède efficace, agréable et peu coûteux. — Boîte de 80 ovules, 4 fr. (envoi franco). Conseils gratuits. Pour les cas difficiles, consultations écrites d'un grand médecin. Pharmacie COLOMBÉ, 105, rue Montmartre, Paris. (563)

RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.



LE GLOBE

Compagnie anonyme d'Assurances et de Réassurances à Primes fixes

CONTRE L'INCENDIE

L'explosion de la Foudre, du Gaz, de la Vapeur et contre le Chômage en résultant,

Constituée, conformément à la loi du 24 juillet 1867,

AU CAPITAL DE SIX MILLIONS DE FRANCS.

Siège social : 19, rue de Grammont, à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. THÉOPHILE GAUTIER, officier de la Légion-d'Honneur, ancien sous-préfet, à Paris.

Ch. CAILLOUE, chevalier de la Légion-d'Honneur, propriétaire à Paris.

E. DE GOULARD, propriétaire à Paris.

W. KAUFMANN, de la maison H. MOXNET et C^o, banquiers à Paris.

A. GASC DE NEEFF, industriel à Liège.

CENSEUR :

M. J. DREVET, chevalier de la Légion-d'Honneur, officier de Saint-Louis, architecte, expert près le Conseil de Préfecture de la Seine.

DIRECTEUR GÉNÉRAL :

M. Ch. ROUSSELLE, ancien représentant à Paris de Sociétés d'Assurances.

La Compagnie est représentée, à Saumur, par M. ACOSTINI, rue du Temple, 3. (625)

Saumur, imprimerie de P. GODET.